



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 68 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2013312-0001 - du 8 novembre 2013 - Arrêté relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins des Pyrénées- Atlantiques de la récolte 2013

..... 1



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

ARRETE DU - 8 NOV. 2013
relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de
certains vins des Pyrénées Atlantiques de la récolte 2013

Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») modifié ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 7 octobre 2013 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins liquoreux de Gironde et de Dordogne et des vins rouges et rosés de l'AOC Béarn de la récolte 2013 ;

Vu l'avis du président du CRINAO Toulouse Pyrénées du 24 octobre 2013 ;

Sur proposition du Délégué territorial de l'Institut de l'origine et de la qualité en date du 24 octobre 2013,

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins des Pyrénées Atlantiques cités en annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2013 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont d'application immédiate.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le - 8 NOV. 2013

Le Préfet de Région,


Michel DELPUECH

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins des Pyrénées Atlantiques bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

| Nom de l'appellation d'origine contrôlée/appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire) | Couleur(s) (Le cas échéant) | Type(s) de vin | Variété(s) | Département ou partie(s) de département(s) concernée(s) | Limite d'enrichissement maximal (% vol.) | Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant) | Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant) | Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant) |
|---|------------------------------------|----------------|------------|---|---|---|---|--|
| Pacherenc du Vic-Bilh (à l'exclusion de Pacherenc du Vic-Bilh suivi de la mention « sec ») | | | | Pyrénées-Atlantiques | 1 % | | | |